



Directeur du service incendie

Service de la sécurité incendie

Numéro d'affichage 202609-07

Pourquoi travailler à la municipalité d'Ormstown?

Vous souhaitez diriger, mobiliser et faire évoluer un service?

Vous êtes un leader qui souhaite mettre son expertise au service d'une organisation où vos décisions ont un impact concret?

vous aurez l'occasion de faire évoluer le service, mobiliser votre équipe et contribuer activement à son développement, en collaboration étroite avec la direction générale et les partenaires municipaux.

À Ormstown, nous vous offrons un environnement où l'autonomie, le leadership et l'initiative sont valorisés, et où les projets se concrétisent.

Ce que nous offrons

- ✓ Poste cadre permanent
- ✓ Salaire concurrentiel
- ✓ Horaire de 40 heures
- ✓ Assurance collective (assumée 80% par l'employeur)
- ✓ REER collectif (contribution de 5%)
- ✓ Vacances avantageuses
- ✓ Congés personnels,
- ✓ PAE et télémédecine
- ✓ Formation continue
- ✓ Autonomie professionnelle
- ✓ Politique de reconnaissance

Date d'entrée en fonction Décembre 2026

La Municipalité d'Ormstown souhaite accueillir un directeur du service de sécurité incendie qui souhaite jouer un rôle concret dans l'évolution et le développement de son service.

Située dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, la Municipalité d'Ormstown offre un milieu de vie dynamique, une qualité de vie recherchée et une administration municipale où les décisions se prennent rapidement et où les projets se concrétisent.

Vos principales responsabilités (*section complète — voir aussi l'Annexe A au besoin*)

Relevant du directeur général, le directeur du service de sécurité incendie est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle de l'ensemble des activités du service de sécurité incendie.

La personne titulaire assure la gestion administrative, opérationnelle, budgétaire et humaine du service et veille à la qualité, à la conformité et à la continuité des services offerts à la population. Elle exerce un rôle de leadership auprès des officiers et des pompiers et assure la coordination des interventions d'urgence, de la prévention incendie, de la formation et du maintien des compétences.

Elle veille également à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, au respect des lois, règlements et normes applicables ainsi qu'à la disponibilité et à la conformité des ressources, équipements et infrastructures du service.

Le poste comporte un rôle de gestion, de coordination et de représentation, notamment auprès de la direction générale, du conseil municipal, des autres services municipaux, des partenaires régionaux et des autorités gouvernementales. La personne titulaire doit également être disponible en dehors des heures normales de travail lors de situations d'urgence ou lorsque les besoins du service l'exigent.

- Planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du service de sécurité incendie;
- Gérer les volets administratif, opérationnel et budgétaire du service;
- Superviser le personnel, incluant les officiers et les pompiers;
- Voir à l'application du schéma de couverture de risques;
- Assurer la prévention incendie, la formation et le maintien des compétences;
- Coordonner les interventions d'urgence lors d'incendies ou de sinistres;
- Veiller à l'entretien, à la conformité et à la disponibilité des véhicules, équipements et infrastructures;
- Préparer les rapports, statistiques, recommandations et documents destinés à la direction générale et au conseil municipal;
- Collaborer avec les services municipaux, partenaires régionaux, autorités gouvernementales et organismes d'urgence;
- Participer à la mise à jour des plans de mesures d'urgence en sécurité civile;
- Assurer le respect des lois, règlements, politiques internes et normes de santé et sécurité au travail.

Le profil que nous recherchons :

- Formation reconnue en sécurité incendie, gestion des opérations d'urgence ou domaine connexe;
- Expérience pertinente en gestion d'un service incendie ou en supervision d'équipe;
- Bonne connaissance des lois, règlements et normes en sécurité incendie;
- Capacité à gérer le personnel, les budgets, les priorités et les situations d'urgence;
- Sens de l'organisation, leadership et communication;
- Bonne maîtrise du français écrit et parlé et de l'anglais parlé;
- Permis de conduire valide;
- Toute combinaison pertinente de formation et d'expérience pourra être considérée.

Vos atouts

- Expérience dans le milieu municipal;
- Formation en prévention incendie;
- Connaissance du schéma de couverture de risques;
- Expérience en mesures d'urgence ou en sécurité civile;
- Habiletés en gestion du changement et mobilisation d'équipe.

Vous souhaitez laisser votre empreinte?

Votre leadership peut faire évoluer notre service? Nous voulons vous rencontrer

Pour postuler, les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à rh@ormstown.ca d'ici le 30 octobre 2026.

Nous vous remercions pour votre intérêt. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus.

L'emploi du genre masculin est privilégié sans discrimination et seulement dans le but d'alléger le texte.

Annexe A – Description détaillée des responsabilités

Sous l'autorité du directeur général, le ou la directeur(trice) du service de sécurité incendie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités du service. Il ou elle assure la gestion administrative, opérationnelle, budgétaire et humaine du service, la coordination des interventions d'urgence ainsi que l'application du schéma de couverture de risques et des normes applicables.

La personne titulaire est notamment responsable de :

Gestion administrative et budgétaire

- Préparer et assurer le suivi du budget et des dépenses du service;
- Préparer les rapports, statistiques, recommandations et documents requis;
- Identifier les besoins en ressources financières, humaines et matérielles.

Gestion des ressources humaines

- Superviser, encadrer et mobiliser les officiers et pompiers;
- Participer au recrutement, à l'évaluation et au développement du personnel;
- Assurer l'application des politiques, directives et règles de travail.

Gestion opérationnelle et interventions

- Planifier et superviser les activités opérationnelles du service;
- Coordonner les interventions lors d'incendies, de sinistres et de situations d'urgence;
- Assurer la mise à jour des procédures et des plans d'intervention.

Prévention et schéma de couverture de risques

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du schéma de couverture de risques;
- Superviser les activités de prévention incendie;
- Assurer le suivi des obligations et mesures visant à réduire les risques sur le territoire.

Formation et maintien des compétences

- Identifier les besoins de formation et assurer le suivi des qualifications;
- Planifier et coordonner les activités de formation et d'entraînement;
- Veiller au maintien des compétences requises du personnel.

Équipements et infrastructures

- Assurer la disponibilité, l'entretien et la conformité des véhicules, équipements et infrastructures;
- Identifier les besoins de remplacement, d'acquisition et d'amélioration;
- Assurer le suivi des ressources matérielles du service.

Santé et sécurité

- Veiller au respect des règles de santé et sécurité au travail;
- Identifier les risques liés aux activités du service et mettre en place les mesures préventives appropriées;
- Assurer le suivi des incidents et situations à risque.

Mesures d'urgence et sécurité civile

- Participer à la préparation et à la mise à jour des plans de mesures d'urgence;
- Collaborer à la coordination des interventions lors de situations d'urgence majeures;
- Maintenir les liens nécessaires avec les services d'urgence et les partenaires concernés.

Communications et relations avec les partenaires

- Assurer une communication efficace avec la direction générale, le conseil municipal et les services municipaux;
- Maintenir les relations avec les partenaires régionaux, gouvernementaux et organismes d'urgence;
- Représenter le service auprès des instances concernées.

Autorité et imputabilité

- Assurer la gestion et le bon fonctionnement du service dans le respect des orientations municipales;
- Exercer l'autorité requise auprès du personnel sous sa responsabilité;
- Prendre les décisions relevant de ses responsabilités et formuler les recommandations nécessaires à la direction générale;
- Veiller au respect des lois, règlements, politiques et normes applicables.

Note : Cette annexe ne constitue pas une liste exhaustive.